

Délibération du Conseil Communautaire : séance du 9 novembre 2009.

Séance du 9 novembre 2009 à 20 h

L'an deux mille neuf, le neuf novembre à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi et les statuts de la Communauté de communes Iholdi-Oztibarre, à la mairie d'Iholdy, sous la présidence de M. Lucien DELGUE, Président.

Date de la convocation	29/10/2009
Date d'affichage de la convocation	29/10/2009
Date de publication de la délibération	12/11/2009
Date d'envoi de la délibération à la sous-préfecture	12/11/2009
Membres du Conseil Communautaire en exercice	29
Membres titulaires présents	21
Membres suppléants présents	2

Membres titulaires présents : Marc ARRACHOU, Lucien DELGUE, Roger LANDAGARAY, Sylvie ARBELETCHÉ, Yves LASCOR, Bertrand HARISPURU, Bernard CACHENAUT, André SANCHEZ, Marie-Hélène OYHENART, Xavier LACOSTE, Pierre DURANGA, Jean Michel IRUME, Evelyne GACHEN, Yves ONDARTS, Jules LARRAMENDY, Anne-José CHASSEVENT, Daniel OLÇOMENDY, André CHOURROUT, Jean Pierre VIGNEAU, André LARRALDE et Nathalie SUSPERREGUI formant la majorité des membres en exercice.

Membres suppléants présents : Henri EIHERAMOUNO (Suppléant de Christian GALLOT) et Nadège SARAGUETA (Suppléante de René ETCHEMENDY).

Membres titulaires absents : André ETCHEBERRY, Eric ITHURRALDE, Bernard MOLIMOS, Jean-Louis CASET, Jean Paul CABOT, Christian DUFAU, Christian GALLOT et René ETCHEMENDY).

Secrétaire de séance : M. Bernard CACHENAUT.

Objet : avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif.

Le Président rappelle à l'assemblée qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été signé avec la société SCE de Bassussarry (64) pour le suivi de la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif sur notre territoire en 2009. Un 1^{er} avenant à ce marché a été signé le 30/09/2009 après approbation par délibération communautaire le 21/09/2009 visée en sous-préfecture le 29/09/2009.

Il s'agit aujourd'hui de porter un 2^{ème} avenant à ce marché de maîtrise d'œuvre en :

- actualisant (ou complétant) le programme des travaux (rajout du chantier HOURQUEBIE d'Ostabat, voir délibération du 21/09/2009 visée en sous-préfecture le 21/10/2009),
- fixant le coût prévisionnel définitif des travaux que le maître d'œuvre s'engage à respecter,
- fixant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre.

Le Président donne lecture du projet de 2^{ème} avenant au 1^{er} marché de maîtrise d'œuvre et propose d'en accepter les termes.

Où cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Accepte les termes du 2^{ème} avenant au marché de maîtrise d'œuvre ci-annexé,

Autorise le Président à signer cet avenant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus. Au registre ont signé les membres présents. Pour copie conforme.

Le Président,

